

Pour diffusion immédiate

CNW : code 01

GQM : 00660

Participation du Conseil du statut de la femme à la commission parlementaire portant sur l'immigration

LE PROCESSUS DE SÉLECTION DES CANDIDATS EST DISCRIMINATOIRE POUR LES FEMMES IMMIGRANTES

Québec, le 13 septembre 2011 – La présidente du Conseil du statut de la femme, M^{me} Julie Miville-Dechéne, est venue expliquer à la commission parlementaire portant sur *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015* comment le processus de sélection des candidats à l'immigration est discriminatoire à l'endroit des femmes immigrantes.

Dans son analyse du projet soumis en consultation publique par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le Conseil du statut de la femme constate qu'on ne tient pas suffisamment compte des caractéristiques socio-économiques et linguistiques du conjoint du requérant principal. Ce conjoint est le plus souvent une femme.

« Nous demandons au gouvernement de raffiner la grille de sélection des candidats à l'immigration afin d'accorder plus d'importance aux qualifications professionnelles des conjoints », a indiqué M^{me} Miville-Dechéne.

Dans la grille de sélection proposée par le MICC, ce sont principalement les caractéristiques du requérant principal qui sont examinées pour savoir si le couple ou la famille a de bonnes chances de s'intégrer au Québec. En effet, seulement 13 % des points sont consacrés exclusivement à évaluer la conjointe.

À titre d'exemple : un homme, requérant principal, possède une formation technique en soins infirmiers. Sachant que le système public de santé québécois a un important besoin d'infirmières et d'infirmiers, l'immigrant potentiel obtiendra 12 points en lien avec sa formation. Si son épouse détient le même diplôme, cela lui vaudra un faible 3 points. Sa formation aurait-elle quatre fois moins de valeur que celle de son mari?

Pour rééquilibrer la grille de sélection, dans le but de favoriser l'intégration des femmes immigrantes au marché du travail et à la société québécoise, le Conseil est prêt à collaborer avec le MICC.

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS)

Dans son mémoire, le Conseil fait plusieurs recommandations au gouvernement, mais insiste sur l'importance de l'application de l'ADS, laquelle devrait paraître en filigrane de la planification de l'immigration.

L'ADS est un processus qui tient compte des besoins différenciés des femmes et des hommes et qui discerne de façon préventive les effets que nos politiques pourraient avoir sur eux. Le Conseil est persuadé qu'y recourir dans la planification de l'immigration québécoise est essentiel pour corriger les erreurs du passé et ainsi atteindre le droit des femmes immigrantes à l'égalité.

« Dans une société où le principe d'égalité entre les femmes et les hommes fait partie des valeurs fondamentales, au point d'être inscrit dans la Charte des droits et libertés de la personne, il est impératif que la planification de l'immigration soit équitable à la base », a ajouté M^{me} Miville-Dechêne.

La place des femmes sur le marché du travail

Le Conseil déplore aussi que, pour combler la pénurie de main-d'œuvre, les moyens ne soient pas d'abord déployés pour assurer la participation pleine et entière des femmes déjà immigrées et celle de l'ensemble de la population féminine au marché du travail en mettant de l'avant une politique d'intégration nationale des femmes dans les métiers non traditionnels puisque ce seront des emplois à combler par l'immigration dans les prochaines années. Si les femmes occupaient la part de leur poids démographique dans les sphères sociale, politique, économique et culturelle, la prospérité du Québec en serait optimisée.

Interculturalisme

Selon le Conseil, le processus de planification, de sélection et d'intégration dans son ensemble doit être revu à la lumière du modèle de l'interculturalisme et des valeurs qui en découlent. Ce modèle propose une vision du vivre ensemble marquée par la protection et la primauté du fait français, par la neutralité religieuse de l'État et l'égalité entre les femmes et les hommes. Il vise à intégrer les personnes immigrantes à la société québécoise autour de ces valeurs communes, tout en affichant l'ouverture de la population à l'apport des cultures étrangères dans la définition de son identité collective.

Le Conseil du statut de la femme a pour mission de conseiller le gouvernement et d'informer la population sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes.

Visitez le site Web du Conseil et consultez le mémoire au www.placealegalite.com.

ANNEXE 1 – Recommandations tirées du mémoire

1. Que l'interculturalisme soit affirmé dans une loi qui ferait notamment état des valeurs communes du Québec, dont la laïcité et l'égalité entre les sexes.
2. Que le processus de planification, de sélection et d'intégration dans son ensemble soit revu à la lumière du modèle de l'interculturalisme et des valeurs qui en découlent.
3. Conséquemment, et en respectant la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, que l'égalité des sexes soit un des enjeux qui doivent guider la planification et l'intégration des nouveaux arrivants.
4. Que soit renforcée avant l'immigration la promotion des valeurs incluses dans la *Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise*.
5. Que l'analyse différenciée selon les sexes soit utilisée à toutes les étapes de planification, de sélection et d'intégration de l'immigration, tel que le prévoit la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
6. En conséquence, nous reformulons la recommandation que soit révisée la grille de sélection pour éliminer le sexisme qui en découle.
7. Que soit favorisée l'accession aux cours de français préimmigratoires au conjoint du requérant, comme c'est le cas pour le requérant.
8. Que l'on considère la possibilité de former les femmes déjà immigrées ainsi que les futures immigrantes à occuper des postes traditionnellement masculins afin de favoriser leur employabilité.

-30-

Pour information : Isabelle Desbiens
Attachée de presse
isabelle.desbiens@csf.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 643-4326, poste 262